



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Examen

Question écrite n° 4730

Texte de la question

M. Charles Millon appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur l'inquiétude du syndicat national des inspecteurs, cadres et administratifs du service du permis de conduire et de la sécurité routière, à propos du projet de gestion déconcentrée du permis de conduire. Les intéressés craignent qu'un tel projet n'entraîne une départementalisation du permis de conduire et qu'il porte atteinte à la qualité de l'examen qui préside à la délivrance des différentes catégories de permis. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions au sujet de ce projet.

Texte de la réponse

Le projet en cours d'expérimentation consiste à étudier la faisabilité de la prise en charge directe par les directions départementales de l'équipement de la gestion de proximité des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. Il n'est donc nullement envisagé de départementaliser le permis de conduire, les conditions de délivrance de ce titre restant définies par l'État au niveau national.

Données clés

Auteur : [M. Millon Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4730

Rubrique : Permis de conduire

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 août 1993, page 2396

Réponse publiée le : 4 octobre 1993, page 3338